

## COMpte RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE DES ECOLES DU MARDI 4 JUILLET 2017

Il est procédé à l'ouverture de l'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles de Magny-les-Hameaux, ce mardi 4 juillet 2017 à 20h05.

### PRESENTATION DE LA CAISSE DES ECOLES

**Objectif :** La Caisse des Ecoles a pour objet le financement des fournitures scolaires, des transports scolaires et des activités pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la commune. De plus, elle est la structure juridique porteuse imposée par l'Etat dans le cadre de la réussite éducative depuis l'année 2006.

**Fonctionnement :** Est Membre de la Caisse des Ecoles, toute personne à jour de sa cotisation au 31 décembre de l'année précédente.

L'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles se tient une fois par an. La Caisse des Ecoles est administrée par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et comprenant :

- 1 représentant du Préfet,
- 1 représentant de l'Inspection d'Académie,
- 6 conseillers municipaux désignés par le Maire pour un mandat de 6 ans,
- 7 membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 3 ans.

## 1 – BILAN 2016

### 1-1 Fournitures scolaires

Ces crédits correspondent à l'achat de papiers, de livres, de cahiers, de petit matériel (stylos, gommes, crayons,...) et à la consommation de photocopies.

Le budget alloué est de 34,00 euros par enfant en maternelle et de 35,00 euros par enfant en élémentaire.

En date du 16 avril 2013, le conseil d'administration a approuvé et autorisé Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises suivant les lots. Cette procédure permet aux écoles de bénéficier de rabais de 3 à 15 % suivant les articles du catalogue chez plusieurs sociétés durant 4 ans.

**Les dépenses totales pour l'année 2016 ont été de 42 983,26 euros.**

### 1-2 Classes de découverte

En date du 12 novembre 2015, le conseil d'administration a décidé de maintenir la règle suivante concernant le financement pour les classes de découverte de l'année 2016 :

- Pour le calcul de l'enveloppe financière par école : 300,00 euros par enfant scolarisé en CM2
- Si le nombre d'enfants de CM2 est inférieur à 25 dans une école : ajustement à l'effectif réel de la classe à double niveau mais 25 enfants est le nombre minimum à prendre en compte

En date du 25 mars 2016, le conseil d'administration a voté un taux d'effort unique pour le paiement des familles concernant les classes de découvertes de l'année 2016.

Pour l'année 2016, le conseil d'administration avait décidé de maintenir le montant alloué à 300 euros par enfant scolarisé en CM2. Les dépenses ont été de 28 107,45 euros.

Deux écoles élémentaires sont parties en séjour (Weiss et St-Exupéry) et deux séjours ont été annulés pour les écoles Gide et Samain, ce qui correspond à un total de 80 élèves.

La participation de la Caisse des Ecoles s'est élevée à : **6 878,82 euros déduction faite des recettes** (paiement des familles et remboursement de l'acompte des deux séjours).

### **1-3 Internet**

Le contrat des abonnements Internet dans les écoles avec la société Orange a une capacité de 8 mégas dans les bureaux de direction et les salles informatiques sauf pour l'école Rosa Bonheur qui a une capacité de 2 mégas en connexion illimitée.

**Pour l'année 2016, les dépenses totales se sont élevées à 2 880,00 euros.**

### **1-4 Piscine scolaire**

La Caisse des Ecoles participe financièrement aux transports à destination de la piscine intercommunale Alex Jany pour un montant forfaitaire de 107,80 euros par transport (aller et retour).

20 classes des écoles élémentaires de la commune avec 9 transports vont à la piscine chaque semaine.

**Les dépenses totales 2016 ont été de : 30 999,60 euros.**

### **1-5 Sorties scolaires**

La Caisse des Ecoles a voté une enveloppe de 360 euros par classe en 2016 pour le transport lors des sorties des écoles.

En raison de l'éloignement de l'école Rosa Bonheur, la Caisse des Ecoles subventionne le transport des élèves au gymnase Auguste Delaune une fois par semaine.

**Les dépenses totales pour 2016 se sont élevées à 14 525,40 euros.**

### **1-6 Adhésion à la Caisse des Ecoles**

|            | Nombre d'adhérents | Recette totale | Don moyen |
|------------|--------------------|----------------|-----------|
| Année 2015 | 96                 | 2 333,00 €     | 24,30 €   |
| Année 2016 | 98                 | 2 387,00 €     | 24,36 €   |
| Année 2017 | 126                | 2 874,00 €     | 22,81 €   |

### **1-7 Budget commune**

Pour l'année 2016, la commune a octroyé une subvention pour les écoles d'un montant total de **101 000 euros** ce qui représente 75 % des recettes et une subvention pour la Réussite Educative de **10 000 euros** ce qui représente 36 % des recettes.

En outre, les écoles de la commune ont bénéficié d'un budget de :

- **15 507,62 euros** pour le mobilier scolaire,
- **32 163,85 euros** pour l'informatique,

De plus, la commune prend en charge le contrat avec l'Association Musicale de la Mérantaise pour ses interventions en milieu scolaire soit **10 heures par semaine pour un montant total de 14 000 euros pour l'année scolaire**. Les écoles apprécient beaucoup cette prestation qui s'intègre le plus souvent dans le projet d'école.

Pour l'année 2016, la commune a subventionné le salon du livre **pour un montant total de 4 616,50 euros** avec une participation importante des écoles de la commune afin de proposer des animations pédagogiques sur la lecture à un maximum d'enfants.

La Commune participe budgétairement à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et aux études surveillées avec les chiffres suivants :

|              | 2014/2015                                          | 2014/2015                                  | 2015/2016                                          | 2015/2016                                  | 2016/2017                                          | 2016/2017                                  |
|--------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|
|              | Inscrits (sauf restauration qui est à la présence) | Evolution par rapport à l'année précédente | Inscrits (sauf restauration qui est à la présence) | Evolution par rapport à l'année précédente | Inscrits (sauf restauration qui est à la présence) | Evolution par rapport à l'année précédente |
| Accueil      | 621                                                | + 5,25 %                                   | 656                                                | + 5,64 %                                   | 860                                                | + 31,10 %                                  |
| Restauration | 925                                                | + 8,44 %                                   | 1 013                                              | + 9,51 %                                   | 1 022                                              | + 0,89 %                                   |
| Etudes       | 205                                                | - 4,21 %                                   | 250                                                | + 21,95 %                                  | 287                                                | + 15,20 %                                  |
| NAP          | 974                                                | 0 %                                        | 1 059                                              | + 8,73 %                                   | 974                                                | - 8,03 %                                   |

Madame Mercier demande s'il y a des questions sur ce bilan.

Un membre demande de pouvoir réaliser un marché sur les transports comme pour les fournitures scolaires afin d'obtenir une baisse des coûts.

La réponse est la suivante :

- pour les transports à la piscine, le SIVOM effectue la mise en concurrence,
- pour les autres transports, le montant total est trop insuffisant afin d'obtenir significativement des prix plus faibles.

## **2 – PERSPECTIVES 2017**

### **2-1 Budget de la Commune**

Dans son budget 2017, le Conseil Municipal a décidé l'inscription des sommes nécessaires pour l'informatique (en investissement et en fonctionnement) et pour le renouvellement de mobilier scolaire (tables, chaises, bureaux, armoires). De plus, ont été votés les travaux suivants : changement de stores, remplacement de lavabos, réfection de l'étanchéité et de peinture extérieure, réhabilitation énergétique et remplacement de portail.

### **2-2 Budget de la Caisse des Ecoles**

Le budget primitif 2017 de la Caisse des Ecoles a été voté le 28 mars 2017 pour un montant total de 173 648,90 euros (164 236,17 euros en fonctionnement et 9 412,73 euros en investissement) dont 149 298,66 euros pour les écoles et 24 350,24 euros pour la réussite éducative.

Le budget de la Caisse des Ecoles qui a été voté permet de maintenir les prestations offertes aux écoles telles que les fournitures scolaires avec une baisse du forfait par élèves de 2 euros, les classes de découvertes, les sorties scolaires, les transports à la piscine, l'abonnement à l'ADSL et la distribution des produits pharmaceutiques.

Monsieur Samson informe de l'accord des enseignants concernant l'arrêt de l'achat des sapins de Noël soit une économie de 600 euros. Une directrice d'école maternelle a demandé si le Père Noël pouvait réaliser une tournée dans les écoles maternelles le souhaitant. La réponse est positive.

Madame Mercier informe que suite à une réunion avec les directeurs et enseignants concernés par l'organisation des classes de découvertes en 2018, il a été décidé de lancer une procédure de marché public.

A cet effet, les directeurs d'écoles ont reçu par mail un formulaire à remplir afin de déterminer les bases du cahier des charges pour la consultation.

Monsieur Samson informe qu'après échange avec ses collègues enseignants, certains ne souhaitent pas s'intégrer dans cette procédure.

Madame Debackère demande si tous les enseignants doivent obligatoirement partir avec les centres qui seront choisis car elle a toujours réussi à rentrer dans l'enveloppe des 300 euros par élève.

Il est répondu que la mise en place d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) liée au volume des dépenses, n'aurait plus d'intérêt si elle ne concernait plus qu'une à deux classes.

En revanche, si toutes les classes s'intègrent au MAPA, cela permettrait à la Caisse des Ecoles :

- De se mettre en conformité avec ses obligations de mise en concurrence
- De générer une éventuelle diminution de coût
- De décharger les enseignants d'une part de travail administratif (devis...)

Madame Le Vot demande s'il y aura plusieurs lots.

Il est répondu qu'il y aura plusieurs lots en fonction des destinations et activités souhaitées par les enseignants (en général 1 lot par classe).

Madame Mercier rappelle que chaque dossier concernant les centres est analysé à la fois sur l'offre tarifaire et sur la note technique (situation, activités, qualité de l'hébergement...), et que si les cahiers des charges sont bien établis, cette procédure garantit une bonne adéquation entre le souhait de l'enseignant et la prestation retenue.

Monsieur Houillon signale que cette procédure est déjà utilisée pour les séjours du service enfance depuis quelques années.

Il est précisé que beaucoup de communes organisent leurs classes de découvertes dans le cadre de cette procédure.

Il est proposé de refaire une réunion sur ce sujet à la rentrée 2017.

### **3 – ELECTION DE CINQ MEMBRES**

Le mandat de quatre membres élus en 2014 arrive à expiration. Il s'agit de Mmes MEUDEC-GRANIER, MILLEPIED, DEBACKERE et FRANCO.

Le mandat d'un membre élu en 2014 et qui a démissionné en 2016. Il s'agit de Mme LEROY. Par conséquent, les candidatures pour l'année 2017 sont : Mme Emeline GUATTO, Mme Louise HILL, Mr Sébastien TOMASSINI, Mme Clémence GALLAIS et Mme Bénédicte CUISSET.

Le résultat du vote est le suivant : contre : 0, abstention : 1 et pour : 19.

Suite au vote, Madame Mercier annonce que les cinq candidats cités ci-dessus sont élus pour une durée de trois ans.

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

#### 4-1 Les directeurs membres d'offices au conseil d'administration

Madame Mercier répond que les directeurs peuvent venir aux conseils d'administrations pour prendre part aux débats mais qu'ils ne peuvent pas voter les décisions.

#### 4-2 Adhésion à la Caisse des Ecoles

Un membre signale que le personnel du service enfance n'est pas habilité à récupérer l'argent de l'adhésion.

Il est répondu qu'une boîte à lettre va être installée au centre Henri Dès.

#### 4-3 Elections des parents d'élèves pour l'année 2017/2018

Madame Mercier informe que les photocopies seront réalisées en interne et non plus sous-traitées à un prestataire. Les associations devront fournir le papier.

Madame Millepiec rappelle du problème de délai très court l'année dernière.

Cette nouvelle organisation en interne devrait permettre davantage de réactivité, mais elle ne dispensera pas les associations du strict respect des délais pour le dépôt des documents.

Madame Mercier remercie les personnes présentes et clôt l'Assemblée Générale à 21h10.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

|                                                        |                    |                         |
|--------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------|
| <b>Président :</b>                                     | Monsieur HOUILLON  | Maire et Président      |
| <b>Représentant Académie :</b>                         | Monsieur SAMSON    | Ecole L. Weiss Primaire |
| <b>Représentant Préfet :</b>                           | Madame LE VOT      |                         |
| <b>Membres désignés par le<br/>Conseil Municipal :</b> | Madame MERCIER     |                         |
|                                                        | Madame BERTHELARD  |                         |
|                                                        | Madame BOUVAT      |                         |
|                                                        | Madame MALEM       |                         |
|                                                        | Monsieur GUYARD    |                         |
|                                                        | Madame FAGUERET    |                         |
| <b>Membres Elus :</b>                                  | Madame POTTIER     | 2016                    |
|                                                        | Monsieur RENARD    | 2016                    |
|                                                        | Madame GUATTO      | 2017                    |
|                                                        | Madame HILL        | 2017                    |
|                                                        | Monsieur TOMASSINI | 2017                    |
|                                                        | Madame GALLAIS     | 2017                    |
|                                                        | Madame CUISSET     | 2017                    |